

**Pages 2 à 3**

- Réhabilitation de zones humides du Finistère



**Pages 4 à 6**

- Identifier les zones humides et leur patrimoine phytocénotique



**Pages 7 à 8**

- Le référentiel hydrographique du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc



**Pages 9 à 12**

- Baie de Somme : le plan de gestion Ramsar



**Pages 13 à 14**

- L'espace naturel sensible du Val de Boutonne



**Pages 15 à 16**

- LigéO



**Pages 17 à 18**

- Éleveurs bovins en zones humides des Pays-de-la-Loire



**Page 19**

- Retour sur le 8<sup>ème</sup> séminaire des gestionnaires de sites Ramsar



la lettre des marais atlantiques

# forum

Janvier 2017

N° 34

## ÉDITO

Cette lettre du Forum des Marais vient encore une fois illustrer les multiples interventions du Forum sur et pour les milieux humides. Les territoires visés se diversifient : depuis les marais littoraux, qui constituent son cœur historique, et toujours un objet d'intérêt important, jusqu'aux zones humides intérieures de diverses natures (prairies humides, forêts humides, ripisylves, têtes de bassins versants, ...), en passant par les estuaires.

Les modalités d'intervention se diversifient également, comme l'a montré, par exemple, l'organisation, en partenariat avec le Département du Finistère, du colloque « Réparer la nature ? l'exemple des zones humides ». Il faut se réjouir de cette diversification qui répond à un besoin de plus en plus ressenti de partage de compétences sur ces milieux humides, et à des demandes spécifiques de gestionnaires territoriaux auprès du Forum.

Le Forum voit ainsi sa spécificité reconnue. Le comité d'orientation scientifique et technique du Forum veillera à accompagner cette évolution, et notamment à en assurer les bases scientifiques, méthodologiques et techniques, mais aussi à aider à sa réflexion stratégique.

**Philippe Merot,**  
Chargé de mission INRA,  
Président du COST du Forum des Marais Atlantiques

SOUTENEZ LA MOTION SUR LA PROTECTION DES ZONES HUMIDES  
[www.change.org/p/soutenez-la-motion-sur-la-protection-des-zones-humides](http://www.change.org/p/soutenez-la-motion-sur-la-protection-des-zones-humides) !

## RÉSEAU EXPÉRIMENTAL SUR LA RÉHABILITATION DE ZONES HUMIDES DU FINISTÈRE

PRISE EN COMPTE DE LA FAUNE PENDANT LES TRAVAUX ET POUR ÉVALUER LE SUCCÈS DES OPÉRATIONS

Le Réseau expérimental sur la réhabilitation de zones humides (RERZH) du Finistère cherche à évaluer si des travaux de réhabilitation permettent de retrouver les fonctions perdues de zones humides sévèrement altérées. Différents groupes faunistiques ont ainsi été choisis et sont testés comme indicateurs pour évaluer le succès des opérations menées.

### ÉVALUATION DU SUCCÈS DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION VIA LE SUIVI DES ARTHROPODES TERRESTRES

Dans le cadre du RERZH, le site de Fontaine-Margot (Brest), une ancienne parcelle de blé partiellement remblayée a fait l'objet de travaux de réhabilitation.

Le succès de la réhabilitation de la zone humide est évalué grâce au suivi des arthropodes de la faune du sol (araignées et carabiques). Un site de référence, correspondant à l'état écologique ciblé par la réhabilitation a été défini. Il permet, entre autres, de prendre en compte les variations naturelles de composition des assemblages. Il s'agit d'une prairie humide témoin située à proximité du site en cours de réhabilitation. Les cortèges d'araignées et de carabes des deux parcelles ont été comparés au cours du temps : avant la mise en place des travaux (en 2014) puis un an (2015) et deux ans (2016) après la réalisation de ces derniers. Les cortèges ont été évalués au travers de l'abondance de différents traits fonctionnels renseignés dans une base de données (taille, régime alimentaire, affinité avec l'humidité, valence écologique, capacité de dispersion...).

### ACQUISITION DES DONNÉES

Sur les deux parcelles étudiées les araignées et les carabes se déplaçant au sol ont été échantillonnés par des pots-pièges « Barber ». Ces pièges ont été posés de mi-avril à mi-juin et relevés toutes les deux semaines. L'effet des travaux sur divers paramètres mesurés (richesse spécifique, diversité, traits) a été évalué.



© Cyril Courtial

Pirata latitans femelle

### ÉVOLUTION INTERANNUELLE DES CORTÈGES D'ARTHROPODES TERRESTRES

Au cours des trois années d'études, 6 423 araignées (46 espèces) et 5 296 carabes (61 espèces) ont été identifiés. Les données acquises avec ce suivi ont mis en évidence que les araignées ont réagi plus rapidement que les carabes. Celles-ci ont recolonisé rapidement le milieu grâce à leur capacité de dispersion élevée appelée « ballooning » (dispersion aérienne avec un fil de soie). Ainsi, l'année suivant les travaux (2015), l'abondance d'araignées pionnières ubiquistes a augmenté. C'est le cas notamment des *Linyphiidae*, une famille d'araignées de très petite taille, propice à ballonner, qui ont été particulièrement abondantes. La deuxième année, l'abondance de ces espèces a diminué alors qu'en parallèle l'abondance d'espèces hygrophiles a augmenté significativement (*Arctosa leopardus*, *Pirata latitans* et *P. piraticus*). Néanmoins, les cortèges sont composés d'espèces très communes. L'étude des traits fonctionnels s'est avérée plus pertinente que l'analyse de la richesse spécifique et de la diversité, qui n'ont pas permis d'observer de changements liés aux travaux. De plus, la présence d'un site témoin apparaît indispensable afin de prendre en compte les modifications naturelles des assemblages. Il sera important de continuer ce suivi à plus long terme pour mesurer l'efficacité de la réhabilitation et donc son succès (retour d'espèces spécialistes).

#### Auteur :

Océane AGATOR, STAGIAIRE, MASTER 2, RENNES 1  
Cyril COURTIAL, CHARGÉ D'ÉTUDES, ENTOMOLOGISTE  
GRETTIA - GROUPE D'ÉTUDE DES INVERTÉBRÉS ARMORICAINS  
Tél : 02 23 23 51 14  
Courriel : [c.courtial@gretia.org](mailto:c.courtial@gretia.org)  
Site Internet : [www.gretia.org](http://www.gretia.org)



© Boris Varry

Campagnol amphibie

### PRISE EN COMPTE D'ESPÈCES SENSIBLES AUX MODIFICATIONS DU MILIEU : LES MAMMIFÈRES SEMI-AQUATIQUES

Le Groupe mammalogique breton (GMB) a accompagné le RERZH pour la mise en place d'un suivi du Campagnol amphibie et d'un inventaire de la Crossope aquatique. Ces deux espèces, protégées, sont des habitants des zones humides et des bords de cours d'eau et leur présence est fortement influencée par la physionomie de la végétation. Une végétation herbacée hygrophile haute et dense leur est favorable. Les travaux de réhabilitation et la gestion des zones humides sont donc susceptibles d'influencer, positivement ou négativement, leur présence. Le Campagnol amphibie est considéré comme une espèce vulnérable sur la liste rouge mondiale des espèces menacées. La Bretagne porte une responsabilité élevée dans sa conservation.



© Océane Agator

Piège Barber

Les deux espèces ont été repérées sur trois sites expérimentaux, Coat Carriou, Corroac'h (prairies humides) et Roc'h Plat (landes tourbeuses). La présence de la Crossope aquatique a été identifiée par la pose de tubes-captateurs de fèces, mais cette méthode ne s'est pas avérée efficace pour mettre en place un indicateur de suivi.

Concernant le Campagnol amphibie, un relevé d'indices de présence a été mis en place. L'objectif était de cartographier sa zone de présence sur chaque site et de quantifier la densité des indices (coulées, crottiers, réfectoires, terriers) sur des quadrats, afin d'évaluer et de suivre le niveau d'occupation. Il s'agissait d'un premier test pour élaborer un protocole de suivi de l'espèce basé sur des indices de présence, avec l'objectif de mettre en relation ces résultats avec des données sur la densité d'individus si des opportunités le permettent.

Le GMB a également apporté son expertise et son conseil pour l'élaboration des dossiers d'autorisation administrative et a accompagné les travaux de décapage de la terre végétale lors de la suppression des drains sur le site de Coat Carriou et lors de la réhabilitation du site de l'ancienne pisciculture de Corroac'h. L'utilisation de pelles mécaniques nécessitait de guider les conducteurs d'engins, afin qu'ils opèrent avec le maximum de précautions pour éviter la destruction d'individus et leur fuite. Le mode opératoire adopté a permis la fuite dans les habitats favorables contigus de plusieurs Campagnols amphibies et Crossopes aquatiques mais aussi de mulots, campagnols agrestes, crapauds, orvets, anguilles, courtilières, et d'un lézard vivipare.

Le GMB a ainsi pu approfondir ses connaissances sur la fréquentation de ce type de milieux par les micromammifères et dresser de premières recommandations en leur faveur en matière de restauration de zones humides. Au-delà de l'accompagnement mené et des résultats spécifiques, ces expérimentations constituent une première expérience utile pour alimenter les réflexions pour rendre compatibles les pratiques d'entretien des zones humides (fauche, pâturage) avec la préservation des micromammifères semi-aquatiques, du Campagnol amphibie en particulier.

Franck SIMONNET, CHARGÉ DE MISSIONS AU GROUPE MAMMLOGIQUE BRETON  
Tél. 02 98 24 14 00  
Courriel : [franck.simonnet@gmb.bzh](mailto:franck.simonnet@gmb.bzh)  
Site Internet : [www.gmb.bzh](http://www.gmb.bzh)

## IDENTIFIER LES ZONES HUMIDES ET LEUR PATRIMOINE PHYTOCÉNOTIQUE – TEST DANS LE NORD DE LA FRANCE

En 2008, une petite révolution précisait, enfin, les critères réglementaires et les méthodes d'identification et de délimitation d'une zone humide<sup>(1)</sup> pour les sols, pour les espèces végétales et pour les « communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides ».

Ce dernier critère a été très peu utilisé. On l'avait même peut-être oublié, du moins dans le Nord ! Or, la région dispose d'un haut niveau d'expertise et d'une donnée abondante en matière de phytosociologie. Une donnée qu'on sait puissante et sous-utilisée.

Il fallait un test en conditions réelles. En 2013, la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord a donc sollicité le Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul (CRP/CBNBL) pour une étude qui a été finalisée en 2015.

### DES OBJECTIFS ET DU DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

Cette étude visait à identifier la plus-value opérationnelle de la mobilisation des données phytosociologiques pour l'identification des enjeux liés aux zones humides dans le cadre des travaux qui sont menés pour l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Un territoire-test a été choisi sur la base de l'état d'avancement du SAGE, pour permettre une réappropriation de l'étude par la commission locale de l'eau (CLE). Le SAGE Marque-Deûle, en phase de lancement, englobant les agglomérations de Lille et Lens, a ainsi été retenu.

Un déroulement en deux phases a été proposé, correspondant aux deux années de l'étude.

La première phase a abouti à la mise au point d'une méthodologie et à la délimitation des zones humides semi-naturelles potentielles sur la base de données d'habitats naturels, de végétations et de flore disponibles.

La seconde phase a permis de confronter le potentiel, identifié par les données préexistantes, à la réalité d'inventaires phytosociologiques dédiés.

L'objectif d'une restitution au 1 : 25 000 avait été assigné à l'étude. Toutefois, le parti a été pris de retenir comme maillage de base, les polygones définis dans le cadre du projet ARCH<sup>(2)</sup>, projet franco-britannique piloté en France par le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais, qui, partant d'une photo-interprétation, a abouti à une cartographie des habitats couvrant l'ensemble de la région. Les 64 habitats définis par ce projet permettaient un premier filtre. Le CRP/CBNBL a ainsi sélectionné les postes de légende pouvant représenter des zones humides. L'utilisation de ces polygones, hétérogènes en taille mais prédéfinis sur la base d'éléments physiques du terrain, a permis d'éviter le piège d'un temps à passer sur une question peu centrale pour l'étude et a fourni des entités homogènes d'un point de vue écosystémique.

Ensuite, les données floristiques et phytosociologiques disponibles dans le système d'information Digitale2 du CBNBL, filtrées sur leur indication du caractère humide au sens de l'arrêté de 2008, ont été exploitées pour confirmer les zones préalablement identifiées par le filtre ARCH.

À l'issue de la phase 1, était ainsi établie une cartographie des zones humides :

- potentielles fiables lorsqu'une donnée d'inventaire confirmait le caractère humide identifié par ARCH ;
- à confirmer, en l'absence de données terrains ;
- douteuse pour les postes ARCH ambivalent en l'absence de données terrains.

<sup>(1)</sup> Arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

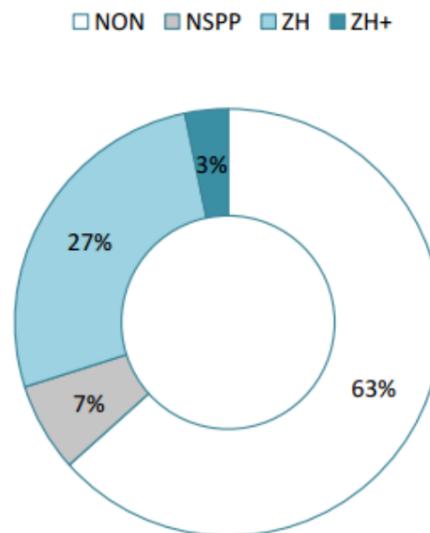
<sup>(2)</sup> Assessing Regional Changes to Habitats - <http://www.arch.nordpasdecalais.fr/>

Parallèlement, le ciblage des inventaires pour la deuxième phase a été construit en fonction des faiblesses des données identifiées. C'est ainsi que les « prairies humides » et les « forêts humides » identifiées comme telles suivant ARCH ont fait l'objet d'attentions particulières.

Lors de la phase 2, les inventaires de terrain ont donc « contrôlé » le caractère humide des polygones ARCH. Les secteurs présentant un habitat patrimonial bénéficiaient, par ailleurs, d'une prospection complète.

L'ensemble des données a finalement été réexaminé, quant à leur intérêt patrimonial, en utilisant des critères d'influence anthropique, de menace, de rareté et de protection (réglementaire).

### Tous milieux confondus (4053 ha)



Présence de végétations de zones humides  
Résultats des prospections, en % des surfaces

À l'issue de la phase 2, les polygones ont ainsi été évalués quant à la présence d'au moins une végétation déterminante de zones humides, suivant quatre catégories :

- « ZH » : le polygone est dominé par une ou plusieurs végétations déterminantes de zone humide ;
- « ZH+ » le polygone est dominé par une ou plusieurs végétations déterminantes de zone humide et présente au moins une végétation d'intérêt patrimonial ;
- « NON » le polygone ne présente pas de végétation déterminante de zone humide ou celles-ci sont très marginales dans le polygone ;
- « NSPP » caractérisation impossible, notamment dans le cas de prairies fauchées.

### DES RÉSULTATS

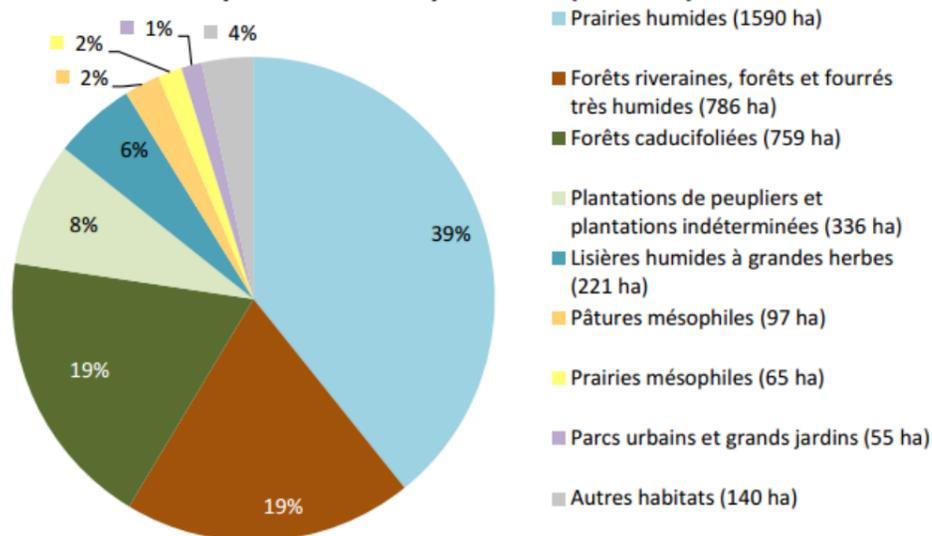
7 000 hectares ont été identifiés à l'issue de la phase 1 comme potentiellement humides à partir des bases de données. 4 053 hectares ont ensuite pu être prospectés principalement sur les habitats présentant le plus d'incertitude quant au caractère humide.

Au total, 30 % des surfaces inventoriées (pour 501 polygones) ont été classées en « surface prospectée sur le terrain correspondant à une zone humide ». Parmi lesquels :

- seulement 15 % des surfaces en prairies humides (selon la cartographie ARCH) présentent réellement une ou plusieurs végétations déterminantes de zone humide ; la pédologie et les espèces indicatrices n'ayant pas été étudiées, les 85 % restant ne doivent pas être considérées comme non humide pour autant ;
- 62 % des surfaces de forêts et fourrés humides présentent une végétation déterminante de zone humide ;
- 56 % des surfaces de peupleraies présentent une végétation déterminante de zone humide.

Trois secteurs à enjeu local pour la conservation d'habitats naturels ont pu être mis en évidence : Deûlemont-Bousbecque pour les prairies humides, Wavrin-Santes pour les boisements humides et Cysoing pour les prairies et les boisements humides. L'ensemble de ces secteurs couvre 193 hectares, soit moins de 5 % de la surface totale prospectée et moins de 0,2 % de la surface totale du périmètre du SAGE Marque-Deûle.

### Répartition des habitats prospectés selon la typologie ARCH sur le périmètre Marque-Deûle (4053 ha)



Les lisières humides à grandes herbes, une des végétations indicatrices de zone humide

**DES LIMITES DE LA MÉTHODE, DES APPORTS DE LA RÉFLEXION ET DES PERSPECTIVES**

Ce travail a premièrement mis en évidence une bonne correspondance pour la plupart des habitats, entre la cartographie ARCH et le caractère humide. Certains habitats, notamment les prairies humides caractérisées sur la seule base de photo-interprétation, restent peu fiables.

La prospection de terrain a également rencontré des difficultés inhérentes aux conditions d'expression des végétations en conditions fortement anthropisées (drainage, remblai, phytocides, eutrophisation...) qui tendent à homogénéiser les cortèges floristiques. Le territoire du SAGE Marque-Deûle, particulièrement impacté, n'est, à ce titre, peut-être pas représentatif de l'intérêt d'une approche phytosociologique.

Par ailleurs, la phytosociologie n'est qu'un des indicateurs de zones humides, il est donc déterminant de préciser que si elle est suffisante pour identifier une zone humide, elle doit être complétée par une approche pédologique et floristique pour délimiter une zone humide dans son intégrité fonctionnelle. À l'échelle de l'étude, elle permet de confirmer l'humidité des polygones prédéfinis présumés comme tels.

S'ajoute à cette difficulté méthodologique le fait que certains habitats caractéristiques de zones humides, définis comme tels par l'arrêté de juin 2008, restent incertains, laissant des zones de doute réglementaire dans l'analyse.

Le croisement des bases de données et de prospections de terrains a permis non seulement d'affiner les cartes mais également d'apprécier la fiabilité des données recensées.

Objectif *in fine* de l'étude, le caractère intégrateur des végétations a permis l'identification des enjeux de patrimonialité écologique qui ne reposent pas sur la seule présence d'une espèce. Le test a été tout à fait positif sur ce point et il est même permis de considérer que c'est le grand apport de cette méthode que de permettre une certaine hiérarchisation des zones humides.

Or, la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Artois-Picardie a récemment retenu une disposition A-9.4 précisant que les SAGE identifient les zones humides à restaurer et celles à préserver.

L'approche proposée par cette étude pourrait constituer une base scientifiquement solide aux futurs travaux des SAGE. Convaincre les animateurs de SAGE et les CLE de s'emparer de la méthode pour l'appliquer sur leur territoire sera la prochaine étape !

**Emmanuel CATTEAU**

CENTRE RÉGIONAL DE PHYTOSOCIOLOGIE AGRÉE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL (CRP/CBNBL)

**Simon FEUTRY**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM 59) - UNITÉ BIODIVERSITÉ  
Tél. 03 28 03 84 01

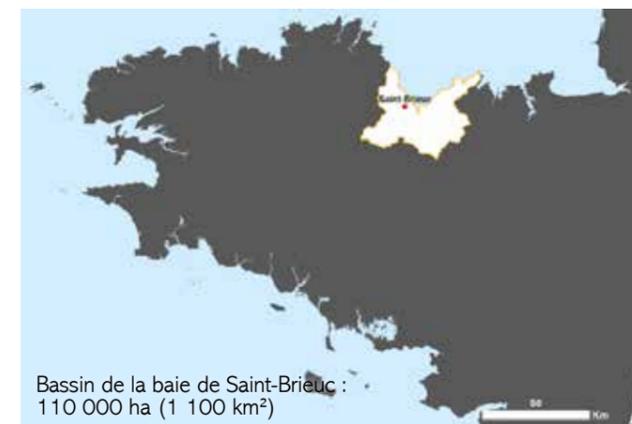
**Catherine THOMAS**

ANIMATION TERRITORIALE  
Tél. 03 28 03 84 02

**CONSTITUTION D'UN RÉFÉRENTIEL HYDROGAPHIQUE À L'ÉCHELLE DU SAGE POUR LA PRÉSERVATION, LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES**

Le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) baie de Saint-Brieuc est situé dans un contexte hydrogéologique caractéristique du domaine Nord Armoricaïn. La nature des roches formant le socle Armoricaïn (roches métamorphiques, peu perméables) favorise une réponse rapide à la pluviométrie, le trajet de l'eau y est court, les vallées plutôt étroites et de fait, les zones humides présentes sont situées dans la plupart des cas au niveau des « têtes de bassin versant », à l'amont.

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire se sont organisés, depuis le début des années 1990, afin de porter des programmes d'action de bassin-versant sur l'ensemble des cours d'eau du territoire. Si les premiers programmes d'action se sont mis en place surtout à l'amont des prises d'eau avec l'élaboration du SAGE porté par le syndicat mixte du Pays de Saint-Brieuc, ils évoluent afin d'être en mesure de couvrir, dès 2009, l'ensemble du bassin-versant de la baie, jusqu'au littoral.



hydrologique des bassins littoraux sur socle. Les principales « marges de manœuvre » et d'amélioration relèvent d'actions localisées, sur des surfaces modestes et disséminées sur l'ensemble du bassin.

De plus, la perception des zones humides se limite bien souvent, dans la conscience collective, aux vastes zones caractérisées par des milieux d'intérêt patrimonial. Or, sur ce bassin, la plus grande partie de celles-ci est constituée de milieux « banals », peu reconnus dans le paysage, mis en valeur par l'agriculture et soumis aux pressions anthropiques dont l'urbanisation n'est pas la moindre.

**Sur le territoire, en 2007, la situation se caractérise par :**

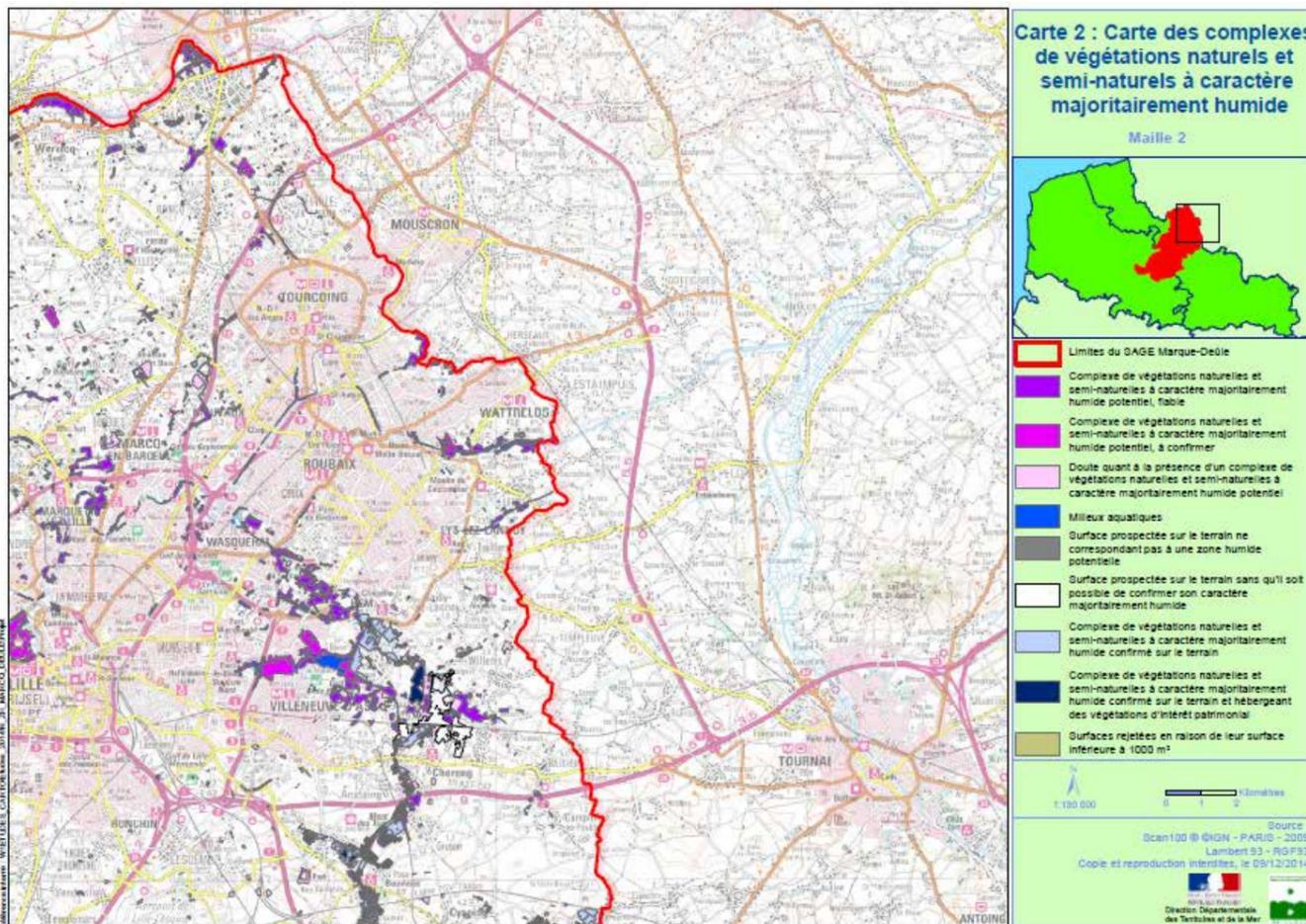
- des inventaires produits sur la quasi-totalité du territoire, par les communes et/ou les structures de bassin-versant, mais leurs méthodes diffèrent, leurs résultats sont peu fiables et très hétéroclites ;
- de nombreux conflits d'interprétation, il n'y a pas d'encadrement de la démarche, pas de référence homogène ;
- malgré l'évolution des réglementations, les dégradations se poursuivent, la réglementation s'applique peu, et, faute de références précises, les dossiers réglementaires des projets sont survolés.

**CES CONSTATS ONT CONDUIT LA CLE À ÉLABORER UNE STRATÉGIE VISANT À :**

- distinguer les rôles et combiner les échelles de travail : commission communale (concertation) / technicien de bassin (cartographie, animation) / équipe du SAGE et CLE (instruction, validation, gestion des litiges) ;
- fonder des références claires et partagées pour mener la concertation ;
- séparer les genres, sortir du mythe de « l'intervention unique » (urbanisme ≠ gestion des terres, prévoir le cas par cas, différents niveaux de précision et les modalités d'un inventaire permanent) ;
- construire et décrire un nouveau modèle conceptuel ;
- distinguer entre protéger (règle) et gérer (objectifs et principes communs, volontariat).

La première étape de cette stratégie a consisté à construire les outils permettant d'homogénéiser à la fois les résultats des inventaires et les données produites, soit à bâtir le Référentiel hydrographique du SAGE.

Elle se concrétise par la mise en place en 2007 du Groupe de travail zones humides de la CLE, associant les techniciens de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), de la Chambre d'agriculture, des coopératives, des associations de pêche et des bassins-versants. L'ensemble des techniciens du groupe réalisant les



**Position des enjeux**

Sur ce territoire, comme sur bien d'autres, le paysage a subi ces 40 dernières années des modifications importantes, liées aux développements urbain et agricole. En 2007-2008, lors de son état des lieux, la Commission locale de l'eau (CLE) met en évidence que les surfaces de zones humides disponibles et fonctionnelles, jouant un rôle dans la dynamique hydrologique du territoire, sont désormais limitées et que l'imperméabilisation des sols se poursuit. Le territoire est marqué par une forte présence de l'activité agricole (la surface agricole utile [SAU] représentait en 2010, 61 % du territoire). La préservation des zones humides est identifiée comme un enjeu en soi et à part entière, en sus de l'amélioration de la fonctionnalité de ces milieux, indispensable à l'atteinte des objectifs de réduction des marées vertes. L'ampleur des efforts à envisager en ce qui concerne l'évolution des pratiques agricoles pour relever ce défi en particulier « condamne » les collectivités à l'exemplarité en matière de préservation de ces milieux.

**CONSTATS QUI FONDENT LA STRATÉGIE DÉPLOYÉE**

**L'enjeu de la connaissance**

Plus de 80 % des zones d'interface entre les espaces cultivés et les milieux aquatiques concernent des tronçons de réseau qui ne figurent pas sur les cartes de l'Institut géographique national (IGN= au 1 : 25 000).

**Le besoin de références opérationnelles précises, partagées et adaptées**

Les données de référence disponibles présentent des disparités et leur précision n'est pas suffisante au vu des objectifs du travail entrepris. La plupart des références techniques et scientifiques existantes se réfèrent à un modèle « fluvial », inadapté au fonctionnement

cartographies participent à des formations permettant de s'approprier des références communes.

Ce groupe de travail produit et propose à la CLE, de 2007 à 2008 :

- *Le guide de production de l'enveloppe de référence (2007)* : cette enveloppe a pour but de constituer l'outil de référence sur le périmètre du SAGE en matière de pré-localisation des zones humides ;
- *L'Atlas de l'enveloppe de référence (2008)*.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Saint-Brieuc (2008), à la rédaction duquel la CLE est associée, précise que les projets d'urbanisme « doivent démontrer que les projets urbains ne diminuent pas l'emprise des zones humides ni ne perturbent leur fonctionnement hydrologique ».

Dès lors, les communes, dans le cas où un projet d'urbanisme est envisagé à proximité immédiate de l'enveloppe de forte probabilité, font appel aux techniciens des bassins-versants pour réaliser un diagnostic du secteur, répondant aux préconisations du SAGE rassemblées dans le *Guide d'inventaire de terrain des zones humides et des cours d'eau (2008)*.

**Cette méthode de travail permet de mener une politique de préservation, en matière d'urbanisme, en l'absence d'inventaire de qualité satisfaisante, et dans l'attente de leur réalisation, programmée sur la période 2010-2015.**

L'enveloppe de référence constitue également l'outil principal d'homogénéisation des résultats des inventaires : elle est l'emprise minimale d'investigation des inventaires de terrain. Dans les inventaires produits, une parcelle caractérisée comme non humide à l'intérieur de l'enveloppe constitue un évènement à justifier. Cette description permet d'identifier les zones dites « potentielles », qui sont des zones qui ont pu ou pourraient être humides pour peu que les perturbations hydrologiques soient corrigées.

**UTILISATION**

**Lutte contre les pollutions diffuses, plan de lutte contre les algues vertes.**

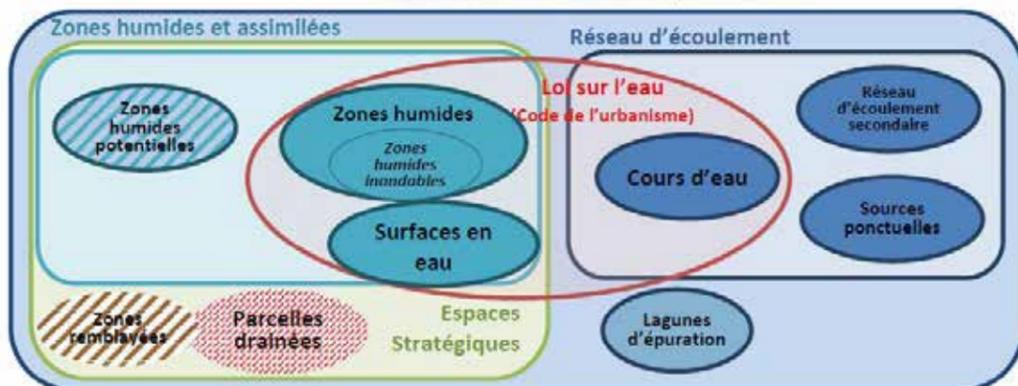
Outre l'utilisation des résultats concernant des inventaires des zones humides en matière d'urbanisme, le *Référentiel* est utilisé pour produire la cartographie des espaces stratégiques du plan de lutte contre les algues vertes.

57 techniciens du Conseil agricole sont formés à l'interprétation de ces cartographies.

L'ensemble des 1 400 exploitants de la baie se sont vus remettre leur cartographie entre 2011 et 2013.

**Production des inventaires des cours d'eau et zones humides**

Ce mode de travail, séparant la phase de cartographie et d'appropriation de la description par les exploitants, de la validation des « inventaires des cours d'eau et des zones humides » a permis de produire des inventaires plus homogènes, plus ambitieux, avec une acceptabilité plus grande, en séparant bien ce qui relève du volontariat (mise en œuvre des actions du plan de lutte, aménagement et protection des écoulements) et du réglementaire



(code de l'urbanisme, bande enherbées de la Politique agricole commune (PAC) et de la directive nitrates).

Les inventaires sont réalisés à ce jour sur environ 75 % du territoire.

**Sur ce Référentiel se fondent les règles édictées par la CLE dans le règlement du SAGE :**

**N° 1 :** interdiction de nouveaux drainages (seuil de 500 m<sup>2</sup>) sur les sous-bassins dont, après investigations, plus de 10 % de la SAU est identifiée comme d'ores et déjà drainée.

**N° 2 :** interdiction de toute dégradation des berges liée au piétinement du bétail (cours d'eau relevés dans le référentiel).

**N° 4 :** interdiction de destruction des zones humides, quelle que soit leur superficie sauf exceptions motivées (déclaration d'utilité publique [DUP], enjeux de sécurité, réseaux).

**Les avis de la CLE se fondent également sur le Référentiel concernant les dossiers qui lui sont soumis** (autorisations et déclarations loi sur l'eau, avis sur les plans locaux d'urbanisme [PLU] dans le cadre du SCoT, déclarations d'intérêt général).

**Le Référentiel favorise la programmation, la mise en œuvre des actions, la compréhension et le diagnostic des bassins versants** (état des cours d'eau, morphologie et artificialisation, découpage hydrologique, constitution des flux sur un bassin).

**Il permet la conduite d'enquêtes diagnostic pour remonter la source de pollutions.**

**Le Référentiel hydrographique permet également la mise en œuvre des opérations de « reconquête » des zones humides.** Il permet le ciblage des sous-bassins prioritaires, l'identification des situations dégradées, de formuler un pré-diagnostic et des propositions.

**Collectivité porteuse du projet**

Pôle d'excellence territorial et rural du Pays de Saint-Brieuc – Établissement public territorial de bassin de la baie de Saint-Brieuc, structure porteuse du SAGE de la baie de Saint-Brieuc et du SCoT du Pays de Saint-Brieuc, en partenariat avec les structures porteuses des contrats territoriaux de l'lc et des ruisseaux côtiers (SMEGA), du Gouët et de l'anse d'Yffiniac (Saint-Brieuc Agglomération), du Gouessant (Lamballe Communauté), de la Flora, de l'Islet (Communauté de communes de la côte de Penthièvre) et de la baie de la Fresnaye (Communauté de communes de Matignon).

Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Bretagne et du Département des Côtes-d'Armor.

**Wilfrid Messiez**  
 PAYS DE SAINT-BRIEUC - ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN DE LA BAIE DE SAINT-BRIEUC  
 Tél. 02 96 58 08 08  
 Courriel : sage@pays-de-saintbrieuc.org

RÉFÉRENTIEL  
 HYDROGRAPHIQUE  
 COMPLET

**BAIE DE SOMME :  
 LE PLAN DE GESTION RAMSAR,  
 NOUVEL OUTIL EN FAVEUR  
 DES ZONES HUMIDES**



**LE CONTEXTE**

La plaine maritime picarde correspond à un ensemble de terres basses, isolées naturellement ou artificiellement de la mer par un cordon de galets, des dunes et par des digues. Elle s'étend au nord jusqu'à la vallée de l'Authie et au sud jusqu'à la vallée de la Bresle. À l'est, elle est limitée par la base du plateau calcaire, tandis qu'à l'ouest la Manche constitue une limite variable. La conjugaison du contexte géomorphologique et de l'action ancienne de l'homme sur le littoral y détermine une variété considérable de milieux. Se succèdent milieux dunaires, rivages de galets, falaises, prairies humides, tourbières, marais, bocage humide, plans d'eau... Une telle juxtaposition de milieux variés est à l'origine d'une importante diversité biologique.

Deux grandes entités écologiques s'y distinguent :

- la frange littorale, les estuaires et les basses vallées de la Somme et de l'Authie. Aux zones sablo-vaseuses de l'estran marin, s'ajoutent les marais maritimes, principalement des prés-salés, dont une grande partie est située sur le domaine public maritime (DPM). Le reste de cette entité comprend l'ensemble des prairies humides de la basse vallée de la Somme et les marais du Hâble d'Ault, aux fortes potentialités en matière de reproduction d'anatidés et de limicoles.

- les marais arrière-littoraux sont un vaste ensemble de marais et tourbières sur plus de 2 000 hectares soumis à l'influence simultanée des facteurs climatiques, géologiques, hydrologiques, biogéographiques et écologiques. Ils présentent tous les stades d'évolution depuis l'eau libre jusqu'aux boisements alluviaux. Ils



forment un système écologique à part entière et constituent, avec la vallée de la Somme, le plus grand ensemble de marais tourbeux de plaine en France, et l'un des plus grands d'Europe occidentale.

La richesse exceptionnelle de ces milieux a justifié la mise en place de plusieurs mesures de protection réglementaires : Réserve naturelle nationale et régionale, arrêtés de protection de biotope (APB), réserves de chasse et de faune sauvage.

Territoire façonné par l'homme, la baie de Somme constitue la base d'une production naturelle de ressources utilisables pour le développement local. Ses zones humides y remplissent ainsi de multiples fonctions et services générateurs de richesses écologiques et économiques.

La forte productivité biologique qui caractérise les zones humides est à l'origine d'une importante production agricole, piscicole et conchylicole. La baie de Somme a aussi, par sa valeur paysagère et patrimoniale, une fonction récréative, touristique et pédagogique. Elle est connue de longue date pour sa diversité ornithologique qui, depuis toujours, constitue l'objet de la chasse par les populations locales ou des chasseurs de l'extérieur. La conservation des zones humides de la baie de Somme est ainsi reconnue d'utilité économique par l'ensemble des acteurs politiques et socio-économiques locaux. Tout l'enjeu du territoire est donc de garantir la stabilité des relations entre les zones humides, leur biodiversité et les activités humaines.



## QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU SITE RAMSAR BAIE DE SOMME

### FAUNE

Plus de 365 espèces d'oiseaux observées, dont 120 espèces d'oiseaux nicheurs réguliers, et 25 inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux (effectifs importants de Butor étoilé, Busard des roseaux, Avocette élégante, Échasse blanche, Spatule blanche, Marouette ponctuée, ...).

Trois espèces d'oiseaux pour lesquelles les effectifs de janvier atteignent régulièrement le seuil de 1 % au niveau international : Tadorne de Belon, Canard souchet, Canard pilet.

### FLORE

Près de 200 espèces floristiques d'intérêt patrimonial.

De nombreuses espèces protégées au niveau national : *Helosciadium repens*, *Atriplex longipes*, *Gentianella amarella*, *Leymus arenarius*, *Liparis loeselii*, *Littorella uniflora*, *Polygonum raii*, *Ranunculus lingua*, *Viola curtisii*, ...

Deux espèces avec probablement les plus importantes populations au niveau national : *Halimione pedunculata* et *Crambe maritima*.

### HABITATS

33 habitats génériques d'intérêt communautaire, dont plusieurs prioritaires : lagunes côtières, pelouses sèches acidiphiles, dunes fixées à végétation herbacée.

Pour d'autres, le site possède une forte responsabilité en termes de conservation au niveau national, avec d'importantes superficies :

- végétation vivace des rivages de galets ;
- différentes végétations dunaires de l'hygrosère et de la xérosère ;
- tourbières de transition et tremblants.

## DE LA GESTION DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL À UNE ANIMATION DE TERRITOIRE

Dès 1980, le Syndicat mixte se voit confier la gestion de l'ensemble des terrains acquis par le Conservatoire du littoral sur les cantons côtiers du département de la Somme, puis, au fil des années, la gestion d'autres sites comme la Réserve naturelle de la baie de Somme, par l'Etat, la Réserve de chasse et de faune sauvage du marais du Hâble d'Ault par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et les APB du « marais de Larronville » et du « cordon de galets de la Mollière de Cayeux-sur-Mer ». Fin 2016, le Syndicat mixte gère plus de 5 500 hectares de milieux naturels remarquables dont près de 80 % de milieux humides.

En plus de cette action reconnue de gestionnaire d'espaces naturels, le Syndicat mixte assure depuis la fin des années 1990 la mise en œuvre de la politique Natura 2000 avec la réalisation puis l'animation des documents d'objectifs des deux sites Natura 2000 « Estuaires et littoral picards<sup>1</sup> » et « Marais arrière-littoraux picards ».

En 1998, la baie de Somme, reconnue pour la richesse de ses zones humides, essentielles au maintien d'importantes populations d'oiseaux d'eau, est labellisée site Ramsar. Il est intéressant de noter que la large concertation, notamment de l'ensemble des maires concernés et des associations cynégétiques, lors de cette désignation a certainement permis une meilleure acceptation de la procédure Natura 2000 par les usagers au début des années 2000. Après une première phase de rédaction des documents d'objectifs (DOCOB), il faut attendre 2009 pour qu'ils soient validés et les premiers contrats Natura 2000 sont signés dans la foulée.

<sup>(1)</sup> Depuis 2014, le site « Estuaire et littoral picards » est co-présidé avec le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale.

C'est aussi à ce moment que plusieurs actions en faveur des zones humides voient le jour, le premier Plan national d'actions pour les zones humides ou encore la circulaire du 24 décembre 2009 relative à la mise en œuvre de la convention de Ramsar. C'est d'ailleurs, à la suite de cette circulaire que le Syndicat mixte est désigné organisme coordinateur du site Ramsar en juillet 2012 lors d'un comité de suivi réunissant les membres des comités de pilotage des deux sites Natura 2000.

Il est alors proposé, à la demande des usagers et face à la superposition d'un grand nombre de périmètres et zonages réglementaires, de réaliser un plan de gestion « cadre » pour synthétiser et actualiser les différents documents existants et en simplifier la lecture. Ce plan de gestion est présenté aux acteurs du territoire lors du comité de suivi du 31 octobre 2014. Il est volontairement synthétique présentant de nombreuses cartes et l'essentiel des enjeux du site Ramsar ainsi que 21 actions pour la période 2014-2025. Ces actions sont la déclinaison de six objectifs opérationnels liés, d'une part, à la préservation de l'intégrité des zones humides (participer à une gestion équilibrée de la ressource en eau, assurer la conservation des sites à fort enjeu, protéger et participer au développement de la biodiversité) et, d'autre part, à la promotion d'une utilisation des milieux respectueuse des habitats et des espèces (gérer de façon durable les usages sur le littoral, pérenniser les pratiques d'élevage et sensibiliser, informer et impliquer le public). Le plan de gestion intègre des actions existantes comme l'animation des sites Natura 2000, ou l'amélioration des connaissances des zones humides du territoire. D'autres actions sont encore à bâtir. L'objectif est qu'il

puisse servir de référence et assurer la cohérence des actions en faveur des zones humides du territoire.

L'animation autour du site Ramsar vient utilement compléter les actions Natura 2000. Plusieurs contrats Natura 2000 ont ainsi été mis en œuvre depuis 2010 pour restaurer des zones humides du territoire notamment sur des marais communaux (Cambron, Lannoy, Larronville, Poutrincourt et Le Crotoy), mais aussi l'intervention chez un propriétaire privé pour lutter contre la Jussie, ou avec l'Association des chasseurs du DPM baie d'Authie Sud pour restaurer le pourtour d'une mare à Liparis de Loesel.

### LE SITE RAMSAR EN QUELQUES CHIFFRES :

- 19 090 ha dont 10 590 ha sur le DPM ;
- 28 communes concernées ;
- 2 SAGE ;
- 2 ZSC, 2 ZPS, 2 sites classés, 1 RNN, 1 RNR, 3 APB, 5 réserves de chasse et de faune sauvage ;
- 80 % du site Ramsar en zone Natura 2000.

## UN IMPORTANT PATRIMOINE ORNITHOLOGIQUE SOUS SURVEILLANCE

Plusieurs objectifs opérationnels du plan de gestion Ramsar concernent les populations d'oiseaux. En effet, situé à la confluence des voies de migrations passant par les îles Britanniques, la Scandinavie et les Pays-Bas ainsi que par l'Allemagne à partir de la Russie, il constitue un site primordial de la façade est atlantique du Paléarctique occidental.

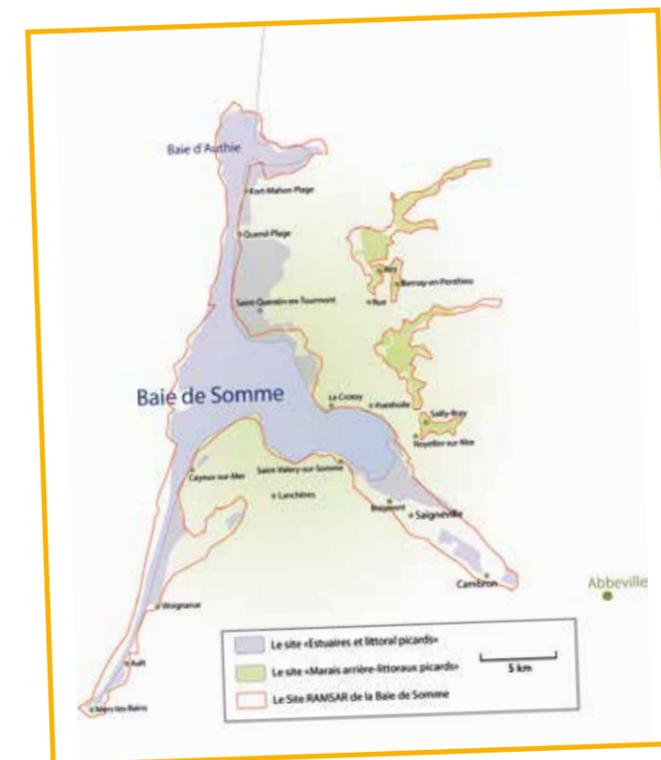
Différents points sont à surveiller particulièrement pour maintenir et améliorer l'accueil des oiseaux d'eau :

- les conditions d'hivernage des anatidés : elles dépendent à la fois des zones de repos diurne (remises) et des zones d'alimentation nocturne (gagnages). Afin d'améliorer ces conditions, il est prévu différentes actions telles que la restauration du fonctionnement du plan d'eau du Hâble d'Ault, la poursuite de l'acquisition de données sur le régime alimentaire des espèces, ou de réfléchir à une optimisation de l'inondation des zones prairiales productrices de ressources alimentaires, là où cela est possible ;

- les zones de quiétude : que ce soit en période d'hivernage, de migration ou de reproduction, les oiseaux d'eau ont besoin de la plus grande tranquillité possible. Un travail avec les communes est programmé afin de pouvoir atténuer les dérangements sur les chemins communaux. Il est également prévu de renforcer la surveillance et le contrôle au sein des espaces protégés ;

- la présence des invertébrés benthiques : ces derniers constituent une ressource alimentaire indispensable pour de nombreuses espèces d'oiseaux, en particulier pour les limicoles. Certains sites à fort enjeu font ainsi l'objet d'un suivi annuel de l'abondance et de la répartition des invertébrés, afin de mieux comprendre leur utilisation par les limicoles et de pouvoir agir si nécessaire.

D'autres actions sont particulièrement ciblées sur des espèces emblématiques du site, pour lesquelles un programme d'actions particulier a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil pour tout un cortège d'espèces associées. C'est le cas du Butor étoilé, de la Barge à queue noire, de la Spatule d'Europe, des Gravelots, du Phragmite aquatique. D'autres espèces sont également ciblées, telles que le Liparis de Loesel (et les bas-marais associés) ou l'Anguille européenne (et le réseau hydraulique associé).



Un important partenariat est également entretenu depuis de nombreuses années avec la Fédération des chasseurs (DFC) de la Somme, et vise à être conforté dans le cadre de l'application de ce plan de gestion. Par exemple, une réserve temporaire est mise en place chaque année, d'avril à fin juin, sur l'estran de Fort-Mahon-Plage, afin de tenter d'assurer la reproduction du Gravelot à collier interrompu. Depuis plusieurs années, la FDC de la Somme et le Syndicat mixte militent également pour la création d'une zone de quiétude dans la basse vallée de la Somme, sur laquelle toute pénétration, en dehors des chemins pendant les périodes de halte migratoire et de reproduction, ne serait possible que pour des raisons impérieuses liées à l'économie, à la gestion du site ou à la sécurité des personnes.

## UN ENGAGEMENT FORT POUR LE MAINTIEN DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF

Avec plus de 200 éleveurs qui exploitent 7 500 hectares de prairies dont près de 5 000 hectares de prairies humides, l'élevage reste une activité importante malgré une régression continue depuis 30 ans. Au-delà de l'emblématique élevage de moutons sur les prés-salés de la baie de Somme (sur le domaine public maritime), ce sont majoritairement des élevages bovins relativement extensifs qui garantissent le maintien des milieux prairiaux humides exceptionnels du territoire et des espèces qui y sont associées.

Dans le cadre de sa mission de gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral, le Syndicat mixte entretient plus de 500 hectares de zones humides et de marais par pâturage en recherchant préférentiellement une collaboration avec les éleveurs locaux. En lien avec la Chambre d'agriculture de la Somme et avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, il porte aussi des actions visant à promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, tout en favorisant la viabilité économique des exploitations.

Les mesures agro-environnementales (MAE), proposées aux agriculteurs, visent au maintien de l'élevage extensif (retard de fauche, baisse des intrants, réduction du chargement) sur 29 communes. Dans le cadre de la nouvelle programmation depuis 2015, plus de 40 % des éleveurs se sont déjà engagés à gérer durablement 1 700 hectares de prairies. Ce bilan positif, dépassant déjà les surfaces engagées entre 2008 et 2014, s'explique par la mise en place des mesures « gestion de zones humides » permettant d'apporter une rémunération intéressante pour des cahiers des charges exigeants mais adaptés au territoire.

Depuis 2012, le territoire de la baie de Somme fait partie du réseau des sites pilotes « Agriculture et Zones Humides » de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Un programme d'actions est ainsi décliné localement afin d'apporter des solutions pour le maintien de l'élevage et la gestion durable des prairies humides. La première phase de ce projet, entre 2012 et 2015, a permis une meilleure compréhension de l'élevage sur le territoire au travers notamment de l'acquisition de références technico-économiques chez des éleveurs, de l'étude de la valeur fourragère des prairies humides et d'une cartographie détaillée des prairies en fonction de leur degré d'humidité. Depuis 2015, l'acquisition de références se poursuit avec la mise en place d'un observatoire agro-écologique des prairies. Cette deuxième phase met aussi l'accent sur l'accompagnement des éleveurs. Un guide technique de gestion des prairies humides sera ainsi bientôt diffusé aux éleveurs. La recherche d'une meilleure valorisation des productions fait également partie des objectifs, avec notamment le développement des circuits courts et pour 2017 le lancement d'une démarche de valorisation de la viande bovine issue de zones humides.

Le concours général agricole des prairies fleuries, organisé chaque année depuis 2014, permet de mettre en valeur le travail des éleveurs en récompensant la prairie ayant le meilleur équilibre agro-écologique : conciliation entre production agricole et préservation de la biodiversité. En février 2016, Olivier Ménétrier, éleveur à Rue, s'est vu remettre, au Salon international de l'agriculture, le prix d'excellence national dans la catégorie « Pâturage exclusif ».

En conclusion, avec le plan de gestion du site Ramsar, l'animation territoriale en faveur des zones humides se trouve renforcée avec, d'une part, l'animation Natura 2000 centrée sur les sites Natura 2000 et, d'autre part, la mise en place d'une animation plus large



Spatule d'Europe - Parc ornithologique du Marquenterre

à l'échelle du site Ramsar et de ses communes. Le panel d'actions proposées et leur mise en œuvre permettent en effet de répondre aux principaux enjeux de la baie de Somme et le plan de gestion est le garant de la prise en compte des zones humides dans les projets portés par les acteurs locaux.

À l'échelle du Syndicat mixte, une équipe dédiée aux zones humides se met peu à peu en place au sein de la maison Ramsar (le 2 février 2002, la station biologique de Blanquetaque devenait la première Maison Ramsar au monde !). Elle accueille notamment depuis mai 2016, Marion Dauvergne, animatrice zones humides, recrutée pour animer le plan de gestion Ramsar et notamment apporter des conseils aux usagers sur la gestion de leurs zones humides.

Les auteurs : Benjamin Blondel (chargé d'études milieux naturels), Marion Dauvergne (animatrice zones humides), Yann Dufour (animateur Natura 2000), Matthieu Franquin (chargé de mission agro-environnement), Patrick Triplet (directeur Réserve naturelle nationale de la baie de Somme)

**Marion Dauvergne**

Tél : 03 22 31 79 30

Courriel : [mariondauvergne@baiedesomme.fr](mailto:mariondauvergne@baiedesomme.fr)

**Pour en savoir plus :**

**Lien vers la page Ramsar et le téléchargement du plan de gestion :**

<http://www.baiedesomme.org/themes/2236-1002-ramsar>

## L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DU VAL DE BOUTONNE

### GÉOGRAPHIE

Situé dans les communes de Courcelles et Coivert, en bordure de la rivière Boutonne, en amont de Saint-Jean-d'Angély, le site départemental se situe dans un contexte géologique argilo-calcaire. Les nombreux affleurements calcaires rendent l'ensemble du sous-sol globalement perméable, formant des aquifères superficiels et des nappes libres dont le remplissage reste très dépendant de la pluviométrie. Le climat y est de type tempéré océanique, avec une pluviométrie annuelle de 800 mm, des hivers et des intersaisons fraîches et arrosés, et des étés chauds et secs.

Le paysage de la vallée est un long ruban vert sombre sur les plaines ouvertes que traverse la Boutonne dont les bords sont souvent plantés de peupliers. La rivière se divise en de multiples bras morts, aménagée depuis un millénaire, pour la navigation et pour les moulins. Cette mosaïque paysagère contribue à être le support d'un patrimoine naturel remarquable.

C'est dans ce contexte que l'espace naturel sensible (ENS) s'inscrit. Il est fragmenté en deux entités distantes de quelques kilomètres et distinctes tant d'un point de vue paysager, qu'écologique par la présence de milieux diversifiés et intimement imbriqués. La partie située à Coivert est ouverte et constituée pour l'essentiel d'une mégaphorbiaie très inondable, tandis que celle située à Courcelles est majoritairement en peupleraie et ancienne prairie.

### HISTORIQUE

Ce tronçon de la Boutonne, toujours tenu à l'écart des zonages environnementaux malgré un patrimoine biologique riche, connaît depuis les années 1970, une régression de ses peuplements piscicoles due notamment à la dégradation de la qualité du milieu et aux étiages sévères récurrents. Les autres groupes taxonomiques (odonates, herbiers aquatiques...) liés aux milieux humides n'ont pas fait l'objet de la même attention, mais il est probable que les tendances soient identiques.

Les différents documents-cadres, tels que le Schéma de cohérence territoriale ou le Schéma régional de cohérence écologique ont permis de souligner l'intérêt fonctionnel de cette trame verte et bleue. Soumis à l'artificialisation et l'intensification du bassin versant cet espace subit malgré tout moins de pressions que le reste du territoire.

Les inventaires récents sur l'ENS sont venus confirmer l'intérêt biologique du site et plus généralement de la vallée dans son contexte.

### HISTOIRE D'AUJOURD'HUI

La politique départementale des ENS a été étendue à l'ensemble du département en 2003 et ce n'est qu'à partir de 2010 qu'elle s'applique sur la Boutonne en amont de Saint-Jean-d'Angély. L'intervention a été initiée lors d'un aménagement foncier, à la demande d'élus locaux et départementaux, pour mettre en place un itinéraire de randonnée pédestre et cyclable dans ce secteur.

Au gré des acquisitions, le Département a réussi à constituer un ensemble foncier de 45 hectares qui a été réparti en deux sites pour permettre la réalisation d'un cheminement pédestre et constituer des entités foncières à vocation conservatoire ou de restauration du patrimoine naturel.

La localisation des deux entités principales est le fruit du partenariat avec la Fédération départementale des pêcheurs qui a réalisé un travail de pré-zonage des frayères à Brochet permettant de définir

des secteurs à enjeux piscicole. Les espaces utilisés lors du fraie du Brochet peuvent constituer des zones à forte valeur environnementale pour de nombreuses autres espèces.

### UN ENS, DEUX SITES DISTINCTS ET DIFFÉRENTS...

**Courcelles** : une entité où l'on retrouve quatre types de milieu : les peupleraies, des frênaies, une prairie abandonnée et une en cours de restauration



Boutonne

**Coivert** : une mosaïque de végétations longuement inondables avec une roselière dans la partie centrale de l'entité.



Arbre à cavités



Vue aérienne sur les mares de chasse et platières du marais de Quend

DES ÉTUDES SUR LA FAUNE, LA FLORE ET LES HABITATS

Pour mener à bien son objectif de restauration, le Département avait besoin de parfaire ses connaissances relatives à ces sites. Pour cela, il s'est appuyé sur son partenaire, le Conservatoire botanique national Sud Atlantique, afin de réaliser un *Document d'orientation de gestion*, puis sur une prestation avec les cabinets ONF/OBIOS pour enrichir ses connaissances sur le volet faunistique.

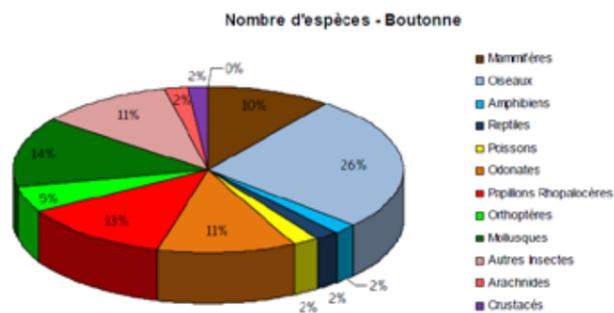
Ces études ont consolidé la connaissance naturaliste et permis d'esquisser des orientations de gestion. Elles ont été menées dans la perspective de disposer de bases permettant ensuite des suivis sur le long terme à partir de protocoles standardisés des principaux groupes faunistique et floristique. Les résultats synthétiques présentés dans cet article sont issus de ces deux documents.

Pour la faune :

Globalement, la diversité spécifique est très importante et chaque groupe taxonomique est bien représenté reflétant globalement la diversité des milieux présents.



Sur le terrain, on peut observer les individus, les traces ou indices de nombreuses espèces patrimoniales... Ainsi la Loutre d'Europe (photo ci-dessus septembre 2016), le Cuivré des marais, la Locustelle lusciniôïde avec une petite population nicheuse dans la roselière tandis que le milieu aquatique héberge principalement du Brochet et des cyprinidés mais également les larves de nombreuses libellules.



PATRIMOINE NATUREL :

25 Mammifères, 65 Oiseaux, 5 Reptiles, 5 Amphibiens, 28 Odonates, 31 Rhopalocères, 13 Coléoptères, 14 Orthoptères, 34 Mollusques terrestres, 29 autres espèces...  
...dont des espèces patrimoniales...

Pour la flore et les habitats :

À Courcelles, vous pourrez découvrir les espèces de prairies inondables avec le Jonc nouveau. Coivert abrite une vaste roselière à Roseau commun témoignant d'inondation longue et d'absence de gestion mais vous pourrez y voir également des espèces protégées comme la Renoncule à feuille d'Ophioglosse ou l'Euphorbe des marais.

LES PRÉMISSSES DE LA GESTION :

Actuellement, la gestion est réalisée en régie départementale et s'appuie sur les orientations suivantes définies dans les études :

- limiter les surfaces de peupleraies (pas de renouvellement) ;
- conserver les milieux ouverts et la mosaïque avec les milieux fermés (conserver les prairies et mégaphorbiaies) ;
- conserver et améliorer les zones humides (mares) ;
- contenir voire éradiquer les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon,...) ;
- gestion et surveillance du site dans sa globalité
- surveillance sanitaire des boisements (Chalarse du Frêne).

LA GESTION AVEC LES PÊCHEURS... UNE PREMIÈRE POUR LE DÉPARTEMENT

La mise en œuvre de deux conventions tripartites signées, en juillet 2016, entre le Département, la Fédération des pêcheurs et les associations locales (Gardon boutonnais et Pêcheurs angériens) permettent de fixer le cadre de la gestion des peuplements piscicoles. En effet, le Département, en partenariat avec les pêcheurs, a choisi de mener une réflexion pour cadrer leur intervention sur le milieu. Cette réflexion a conduit à élaborer deux conventions l'une sur Courcelles, l'autre sur Coivert qui définissent les modalités de pratiques du loisir pêche en contrepartie de la rétrocession du droit de pêche. À titre d'exemple, le cahier des charges précise que les acteurs ne réaliseront aucune intervention sur les berges, ripisylves, et qu'ils auront un rôle de veille sur le milieu. Il précise également les règles concernant l'halieutisme et la gestion piscicole.

Plan de gestion et mise en œuvre

En 2017, pour gagner en efficacité et en opérationnalité, le Département élabore un plan de gestion qui permettra de hiérarchiser et programmer les opérations tant sur les aspects techniques que financiers mais aussi d'en esquisser la valorisation.

UNE NOUVELLE CONVENTION EN COURS D'ÉCRITURE ... POUR LA GESTION DES BERGES ET DES ESPACES NATURELS PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA BOUTONNE AMONT (SIBA)

> L'objectif de cette convention est de :

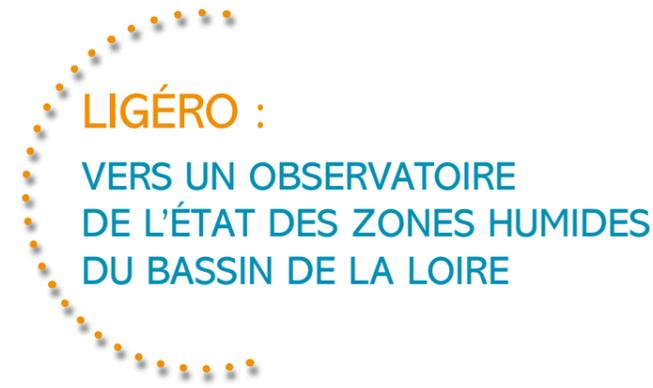
- répondre aux attentes du Département en matière de gestion conservatoire de ses propriétés conformément aux orientations déjà évoquées ;
- être en cohérence avec le travail réalisé par le SIBA sur son territoire de compétence ;
- consolider le cahier des charges grâce au plan simple de gestion.

UN ESPACE NATUREL SENSIBLE À ÉTENDRE ?

Actuellement, le Département revisite sa politique des espaces naturels sensibles, au travers de l'élaboration d'un schéma départemental qui a pour objectif de fixer les orientations pour les dix prochaines années. Dans le cadre de cette politique, il est apparu lors de consultations qu'il pourrait être opportun de consolider l'ENS Val de Boutonne afin de constituer une continuité de réservoirs de biodiversité. Il s'agit donc là d'une nouvelle piste à étudier.

Patrick LEBON

ESPACES NATURELS SENSIBLES  
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME  
Tél. 05 46 31 72 77  
Courriel : patricklebon@charente-maritime.fr



Les milieux humides sont très diversifiés (tourbières, prairies humides, fonds de vallées, forêt alluviales...) et se caractérisent par une biodiversité très riche. Ils jouent également un rôle non négligeable dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des inondations.

Au regard de ces services rendus, les politiques publiques se donnent comme objectif leur maintien en bon état. Cependant, l'évaluation globale des zones humides est difficile et nécessite une harmonisation des méthodes et des outils, à toutes les échelles (site, région, bassin versant, ...). Cette évaluation passe par la mise en place de dispositifs fiables basés, par exemple, sur des indicateurs.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Centre-Val de Loire et le Forum des Marais Atlantiques (FMA) se sont associés afin de contribuer à la mise en place d'un dispositif d'observation des zones humides sur le bassin de la Loire. Ce projet est nommé LigéO et est financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Plan Loire Grandeur Nature (Feder).



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

En utilisant les outils existants, comme la *Mallette d'indicateurs de travaux et de suivis en zones humides*, produite par le FMA, et de la *Boîte à Outils de suivi des zones humides du bassin Rhône-Méditerranée* issue du collectif RhoMéO (Conservatoire d'espaces naturels de Savoie), l'objectif initial est de construire collégialement un jeu de six indicateurs. Le protocole de collecte de données associé à chaque indicateur permettra d'assurer un double objectif :

- évaluer l'état de conservation des zones humides ;
- évaluer l'efficacité des travaux d'entretien et de restauration en zones humides.

Afin de prendre en compte les compétences variées des gestionnaires et la fiabilité de certains groupes, cinq thèmes ont été retenus : l'hydrologie, la pédologie, la flore, les amphibiens et les odonates.



Site de Beaumont dans le département 41

LIGÉRO EN 2015

En s'appuyant sur les outils existants et les membres des cinq groupes de travail thématique, cinq protocoles de suivi ont été choisis et enrichis de manière à faire consensus entre le bien-fondé scientifique, le pragmatisme opérationnel et les attentes du projet.

En parallèle à ces réflexions, l'année 2015 fut également l'occasion de :

- valider la **typologie des zones humides** adaptée de la typologie schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) SDAGE pour le bassin de la Loire, et les objectifs de l'étude ;

N°	TYPES DE ZONES HUMIDES RETENUS POUR LA LOIRE
2	baies et estuaires moyens et plats
3	marais et lagunes côtiers
5	petites vallées
6	grandes vallées
7a	zones humides de bas-fonds en tête de bassin (>450 mètres)
7b	zones humides de bas-fonds en tête de bassin (<450 mètres)
9	bordures de plans d'eau
10	marais et landes humides de plaines et plateaux
11	zones humides ponctuelles

- choisir **des sites «test»** <http://www.ligero-zh.org/telechargements/Base-document/Listes-des-sites-test-2016/> parmi les types de zones humides ci-dessus et incluses dans des contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) ou autres contrats avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne.



## LIGÉRO EN 2016

Le premier objectif de l'année 2016 est d'appliquer et de valider *in situ* le travail réalisé en 2015 sur les indicateurs et leurs protocoles associés.

Pour ce faire, une sélection de 29 sites « test » répartis sur le bassin ligérien a été effectuée afin de servir de support pour la mise en œuvre des protocoles. En effet, le travail consiste à tester la robustesse et la faisabilité technique des protocoles de suivi, directement sur le terrain. À la fin de l'année, il s'agira de compiler l'ensemble des remarques et difficultés rencontrées par les opérateurs techniques afin de procéder, le cas échéant, à la révision de la méthode et à un ajustement des protocoles.

En parallèle, des groupes de travail restreints composés du référent scientifique et d'experts régionaux construisent les référentiels techniques servant de base au calcul des indicateurs. Ces groupes de travail concernent les indicateurs suivant :

- amphibiens : des listes de peuplements de référence par département devront être établies selon la distribution et la rareté des espèces sur le territoire départemental ;
- odonates : des listes de peuplements de référence par département devront être établies en attribuant des coefficients d'affinité de chaque espèce pour chaque habitat odonatologique selon la distribution et la rareté des espèces sur les territoires départementaux ;
- flore : des listes d'espèces végétales devront être dressées et des valeurs indicatrices leur seront attribuées selon leur tolérance face la présence d'une nappe d'eau dans le sol d'une part, et selon leur préférence en termes de richesse de nutriments dans les sols (azote et phosphore principalement) d'autre part.

Le travail à réaliser en 2016 concerne également la poursuite du développement du système de bancarisation des données et à la création de tableurs de saisie à destination des opérateurs techniques afin de garantir l'homogénéité du format de restitution de la donnée collectée à l'issue de la phase de test.

Enfin, le premier semestre 2016 a été l'occasion de mettre en ligne le site Internet dédié à LIGÉRO. Il s'agit d'un support de communication et de diffusion d'informations autour de la démarche et de l'évolution du programme. C'est un outil évolutif et participatif qui s'enrichira au fur et à mesure de la progression du projet (<http://www.ligero-zh.org/>).

## LIGÉRO EN 2017

Après le test des protocoles suivi en fin d'année 2016 de leur adaptation en fonction des retours fournis par les opérateurs de terrain, la phase test se poursuit en mettant l'accent sur les notes indicatrices.

Le Cen Centre-Val de Loire et le FMA recherchent de nouvelles zones humides pour 2017-2018. Elles permettront de tester les protocoles modifiés à la marge suite au retour des prestataires, de tester l'import et la saisie des données recueillies, de tester l'automatisation des premiers calculs de notes indicatrices et un retour synthétique de l'analyse des données. De plus, l'année 2017 permettra d'avoir un premier étalonnage des notes indicatrices sur différents types de zones humides.

## Brigitte Ruaux

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE

Courriel : [brigitte.ruaux@cen-centrevaldeloire.org](mailto:brigitte.ruaux@cen-centrevaldeloire.org)

## Audrey Duriez

FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

Courriel : [aduriez@forum-marais-atl.com](mailto:aduriez@forum-marais-atl.com)

Site Internet : <http://www.ligero-zh.org/>

## PERCEPTION, MOTIVATIONS ET DYNAMIQUES DES ÉLEVEURS BOVINS EN ZONES HUMIDES DES PAYS-DE-LA-LOIRE

### RETOUR SUR L'ÉTUDE SOCIOLOGIQUE MENÉE DANS LE CADRE DU PROJET AMÉLIORATION DES PERFORMANCES DE L'ÉLEVAGE EXTENSIF EN MARAIS ET VALLÉES ALLUVIALES (APEX)

#### ÊTRE ÉLEVEUR EN ZONES HUMIDES : QUELLES SPÉCIFICITÉS ?

Lancé depuis deux ans, le programme de recherche APEX, sur l'amélioration des performances de l'élevage extensif dans les marais et les vallées alluviales, commence à livrer ses premiers résultats. La constitution par la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique d'un réseau d'une cinquantaine d'éleveurs exploitant des terres situées en zones humides dans les Pays-de-la-Loire a notamment permis la réalisation d'une étude sociologique auprès des éleveurs, avec l'objectif de saisir leur perception de l'activité d'élevage dans ces zones aux caractères très particuliers. Afin de recueillir la parole des éleveurs, une équipe de six élèves-ingénieurs de l'École supérieure d'agriculture (ÉSA) Angers Loire a interviewé les membres du réseau début novembre 2015. Ils ont ainsi parcouru les 11 sites Natura 2000 retenus pour ce programme, sur les départements de Loire-Atlantique, Vendée et Maine-et-Loire (cf. *La lettre du Forum des Marais Atlantiques*, n° 30, janvier 2015). Ce travail, conduit sous la direction des deux enseignantes de l'ÉSA, Annie Sigwalt, sociologue, et Claire Manoli, zootechnicienne, a été très bien accueilli par les 46 éleveurs rencontrés. Il a permis la collecte d'un important matériau d'analyse, avec près de 70 heures d'enregistrement !



2<sup>ème</sup> séminaire dans le Maine et Loire avec visite et témoignage d'un éleveur des basses vallées angevines (2016)

#### QUI SONT LES ÉLEVEURS INTERVIEWÉS ?

Sans surprise, les éleveurs contactés sont pour un tiers des éleveurs laitiers, et pour deux tiers des éleveurs bovins viande, ce qui correspond aux orientations de production généralement relevées sur ces zones humides. Pour autant, les éleveurs interviewés semblent plus jeunes et mieux formés que l'ensemble de leurs collègues au niveau national. Et, étonnamment, bien que la plupart soient issus de parents agriculteurs, seuls 34 éleveurs sur 46 se sont installés dans un cadre familial. L'installation hors cadre familial sur des exploitations situées en zone humide est donc une réalité, même si celle-ci demande une certaine préparation pour savoir gérer au mieux les périodes d'inondations toujours possibles. En effet, toutes les exploitations des éleveurs rencontrés comportent une partie, voire la totalité, de leur surface agricole utile (SAU) en zone humide : 28 exploitations en ont ainsi plus de 50 %. Bien qu'ils ne soient pas toujours sur des systèmes extensifs, la place de l'herbe sur ces exploitations est généralement très importante : 32 exploitations peuvent ainsi être qualifiées de systèmes herbagers, basés sur plus de 80 % d'herbe dans la surface fourragère principale. C'est sans doute ce qui contribue, en partie, à

expliquer une surreprésentation, par rapport à la moyenne régionale, du nombre d'exploitations engagées dans un label d'agriculture biologique (30 % contre 5.7% en Pays-de-la-Loire).

#### « ÉLEVEUR DE MARAIS », UNE IDENTITÉ CONTROVERSÉE

Les éleveurs exercent leur activité dans des milieux naturels très hétérogènes : en effet, les zones humides rassemblent des terres de marais où les niveaux d'eau sont (ou non) gérés par l'homme à l'aide de vannes ou d'écluses, et des vallées alluviales où seule la pluviométrie décide des éventuelles crues. L'aléa de l'inondation est aussi plus ou moins important selon l'altitude à laquelle sont situées les parcelles en zones humides, et la nature des eaux peut différer du plus au moins saumâtres. Toujours est-il que les éleveurs se reconnaissent peu dans le qualificatif « éleveur de marais » qui leur a été proposé : seuls 17 d'entre eux le revendiquent, soit parce qu'ils sont nés dans le marais, soit parce qu'ils ont un fort sentiment d'appartenance à ce milieu. Dans ce cas, ils se disent proches de la nature, voire « dépendants du marais », et soulignent les compétences particulières qu'il faut avoir pour valoriser ce milieu, et notamment la capacité à gérer le risque d'inondation. Pour les autres, il n'est possible de se reconnaître éleveur de marais que lorsqu'on a une ferme dont 75 à 100 % de la SAU se trouve en zone humide, avec un siège d'exploitation proche ou dans le marais. Enfin, certains interviewés refusent ce qualificatif, et expriment leur identité d'éleveurs avant toute chose.

#### DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES... À TRANSMETTRE

Être éleveur en zone humide nécessite néanmoins des savoirs et des compétences spécifiques, complémentaires à ceux acquis par la formation scolaire, plus théoriques, et qui n'abordent jamais l'élevage en zone inondable. Les entretiens montrent que les éleveurs ont une connaissance très fine de leur territoire, dans lequel ils relèvent une grande hétérogénéité en termes d'altitude, de composition et portance des sols, de salinité et de qualité floristique. Ces caractéristiques ont bien entendu un effet sur la qualité de l'herbe qui y pousse, et sur la valorisation plus ou moins importante que les animaux peuvent en faire. Certaines prairies ne sont aptes qu'à fournir de la litière, quand d'autres permettent de finir l'engraissement des bovins à l'herbe. Ceci explique peut-être de grandes différences d'appréciation quant à la valeur foncière des terres en zones humides : dépréciées dans certaines zones, elles sont au contraire très prisées dans d'autres. Il est en tout cas un atout des zones humides sur lequel les éleveurs s'accordent, c'est la sécurité fourragère que ces prairies apportent, car elles fournissent du fourrage à moindre coût toute l'année, y compris en période de sécheresse estivale. Fins connaisseurs du milieu dans lequel ils exercent leur activité, les éleveurs se considèrent parfois comme des experts vis-à-vis de conseillers ou techniciens peu formés sur l'élevage en zones humides. C'est pourquoi, lorsque l'on aborde la question de l'installation de nouveaux agriculteurs dans ces zones, ils soulignent la nécessité d'imaginer des formes de transmission qui s'appuient sur l'expérience pratique au sein de l'exploitation à reprendre (stage, période de salariat, « tuilage » par les aînés ou voisins).

Ainsi, s'ils restent demandeurs vis-à-vis de connaissances scientifiques leur permettant de mieux connaître les valeurs agronomiques et écologiques des prairies humides qu'ils exploitent, et de comparaisons technico-économiques de leurs systèmes – deux pans du programme APEX en cours – les éleveurs estiment que la transmission des savoirs pratiques est aussi essentielle à la réussite de nouveaux agriculteurs, pour que ceux-ci puissent tirer le meilleur des prairies humides et contribuer ainsi à renouveler leur attractivité.

**ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET**

Le projet APEX a débuté en octobre 2014 pour une durée de trois ans et demi. Après deux campagnes de collecte d'informations, le projet a généré une banque de données très importante. À titre d'exemple, ne serait-ce que pour le suivi de la valeur agro-écologique des prairies, plus de 300 échantillons ont été collectés et envoyés pour analyse. Un très important travail s'engage donc maintenant de traitement et de synthèse des informations afin de pouvoir entrer dans une phase de restitution.

**LES FINANCEURS DU PROJET :** ministère de l'Agriculture (fonds CASDAR), Conseil régional des Pays-de-la-Loire, Agence de l'eau Loire-Bretagne.

**LES PARTENAIRES TECHNIQUES DU PROJET :** Chambres d'agriculture du Maine-et-Loire et de la Vendée, Groupement de défense sanitaire Loire-Atlantique, Institut de l'élevage, INRA Saint-Laurent-de-la-Prée, Université de Rennes I, École supérieure d'agriculture d'Angers, lycée Nature de La Roche-sur-Yon et Lycée agricole de Derval.

**UNE DATE À RETENIR :**

Le 23 mars 2017 aura lieu le **3<sup>ème</sup> séminaire** du projet APEX dans le Marais breton : l'occasion de présenter les premiers résultats des travaux.

**LOGOS DES FINANCEURS**



**TÉMOIGNAGE**

**Michel Coudriau**, éleveur laitier à Grand-Lieu, président du comité de pilotage du projet



« En tant qu'éleveur, il est fréquent de travailler sur des aspects techniques et économiques. En revanche, il est beaucoup plus inhabituel d'être sollicité pour une étude sociologique. Ce volet du projet APEX est pourtant primordial pour comprendre les différentes perceptions que nous pouvons avoir, en tant qu'éleveur, de l'agriculture de marais et de vallées alluviales. Cette approche est essentielle et va nous aider à travailler demain sur la transmission des savoirs, indispensable à la transmission de nos exploitations situées dans des territoires souvent à fortes contraintes naturelles.

C'est nous, les éleveurs, qui possédons les solutions pour faciliter l'installation. Au projet APEX de valoriser ces informations en s'appuyant sur notre vécu. »

**Annie SIGWALT**

ENSEIGNANTE-CHERCHEUSE EN SOCIOLOGIE  
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURES ANGERS LOIRE

**Chantal DENIAUD**

DIRECTRICE TECHNIQUE SERVICE ENVIRONNEMENT  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Agnès LANNUZEL**

CHARGÉE DE MISSION ENVIRONNEMENT  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE

**Tél. 02 53 46 60 12**

**Courriel : agnes.lannuzel@loire-atlantique.chambagri.fr**

**Site Internet : <http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr>**

**RETOUR SUR LE 8<sup>ÈME</sup> SÉMINAIRE DES GESTIONNAIRES DE SITES RAMSAR**

Le 8<sup>ème</sup> séminaire des gestionnaires de sites Ramsar s'est tenu du 19 au 21 octobre 2016, au théâtre de l'Éclat, à Pont-Audemer, en Normandie. Il était organisé par les communautés de communes de Quillebeuf-sur-Seine, de Beuzeville et de Pont-Audemer et le Parc naturel régional (PNR) des boucles de la Seine normande, en partenariat avec l'association Ramsar France et a réuni plus de 200 personnes durant les trois journées.

La première journée fut l'occasion, pour les élus locaux et nationaux et les représentants de l'État, de rappeler l'engagement de la France auprès de ses 44 sites Ramsar, l'intérêt de préserver les milieux humides et de se réunir pour échanger autour de cette thématique.

Suite à cette introduction, les différents gestionnaires concernés ont présenté les sites Ramsar du littoral Nord-Ouest : la baie de Somme, le marais du Cotentin et du Bessin, la baie des Veys et le Marais Vernier et vallée de la Risle maritime. Cette journée a également permis de signer les chartes de gestion Ramsar de ces sites qui officialisent l'engagement de la structure gestionnaire en faveur de la convention de Ramsar.

La deuxième journée a formalisé la contribution des sites Ramsar au thème du séminaire sur la « Valorisation des sites Ramsar : appui au développement des territoires ».

La matinée était consacrée à l'actualité nationale des zones humides. Elle a débuté par une présentation d'Olivier Cizel sur l'actualité juridique des zones humides : les nouveautés de la loi biodiversité et les autres réformes récentes.

L'association Ramsar France, par les voix de son président Jérôme Bignon et de Thierry Lecomte, ont ensuite présenté le travail mené sur une mesure de type ISZH (Indemnité spécifique Zones Humides) en faveur de l'élevage en zone humide pour les sites Ramsar concernés.

Ève Alcoumbre, stagiaire au Ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer (MEEM), a présenté le bilan du réseau des sites Ramsar et a proposé des évolutions de la circulaire relative à la mise en œuvre de la convention de Ramsar en France.

Thibault Georges et Maud Kilhoffer (PNR des Caps et marais d'Opale) ont exposé les avantages à attendre du programme Interreg *Biocultural Heritage Tourism*, à savoir valoriser les atouts du patrimoine naturel et culturel commun pour soutenir une croissance économique innovante et durable.

Pour clore la matinée, Frédéric Bizon, Direction des territoires et de la mer (DDTM27) du département de l'Eure, a détaillé la stratégie départementale en faveur de milieux humides mise en place afin de mieux connaître et faire connaître la répartition et le fonctionnement de ces milieux, et de les prendre en compte dans les politiques sectorielles.

L'après-midi a laissé place à la tenue de deux ateliers en réunion plénière. En guise d'introduction, Jean-Michel Derex a évoqué la représentation sociale des zones humides, perçues différemment par ceux qui y habitent et ceux qui y passent : gage de qualité alimentaire, les produits issus des milieux humides bénéficient d'une image positive. Pour les habitants, ces territoires sont également synonymes d'identité.



**Atelier 1. Comment une reconnaissance peut-elle être une opportunité pour développer une filière agricole ? Quelle application via le label Ramsar ?**

La présentation d'Émilie Leveau-Vignaln, Institut national de l'origine et de qualité (INAO) a permis de repreciser les différences entre les différents labels existants (AOP, IGP, etc.), leurs particularités mais aussi les implications en termes de cahier des charges (milieux spécifiques, savoir-faire traditionnels).

Deux retours d'expériences ont permis d'illustrer ce propos :

- démarche de valorisation de la carotte de Tilques dans le marais audomarois pour mieux valoriser ce produit et maintenir ses exploitations agricoles ;
- la valorisation de la viande bovine via la marque Parc dans le PNR de Brière, mise en place en 2008, et qui permet aujourd'hui aux éleveurs de bénéficier d'une plus-value d'environ 10 % par rapport aux prix « classiques ».

**Atelier 2. Comment une reconnaissance peut-elle être une opportunité pour développer le tourisme et les loisirs ? Quelle application via le label Ramsar ?**

Sylvie Barrère (Atout France) a mis en exergue les avantages et inconvénients des écolabels d'une manière générale, et insisté sur la multiplicité des labels nature.

Là aussi, deux retours d'expériences ont illustré ce propos :

- le tourisme dans le site Ramsar de la baie de Somme où les différentes activités touristiques (balnéaire, découverte, sportives) se superposent et peuvent poser des problèmes de fréquentation ;
- le tourisme dans le delta de la Leyre, où se développe une activité d'écotourisme, pour équilibrer les actions de développement et la préservation du milieu naturel.

Enfin la troisième journée était consacrée aux visites de terrain sur le site Ramsar du Marais Vernier et de la Risle maritime.

**Bastien COÏC**

ANIMATEUR DE RÉSEAU

ASSOCIATION RAMSAR-FRANCE

Tél. 05 46 82 12 34

Courriel : ramsarfrance@gmail.com

Site Internet : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/s-informer/association-ramsar-france>

Lien vers les présentations : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/actualite/retour-sur-le-8eme-seminaire-ramsar>



### Journée mondiale des zones humides 2017 : « Les zones humides pour la prévention des catastrophes ».



Étangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables, ... Les zones humides ont leur journée mondiale. Elle a lieu le 2 février, jour de l'anniversaire de la convention sur les zones humides, connue sous le nom de « Convention de Ramsar », du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2 février 1971.

Cette journée est l'occasion pour les acteurs de l'eau et des espaces naturels de partager avec le plus grand nombre leur passion pour ces milieux en proposant des animations. En 2017, "les zones humides pour la prévention des catastrophes" est le thème choisi par le bureau de la Convention de Ramsar.

L'Onema, les Pôles-relais zones humides, la Ligue pour la protection des oiseaux, la Société nationale de protection de la nature et l'Association Ramsar-France invitent le plus grand nombre à faire connaître et/ou découvrir les animations proposées sur le territoire français en visitant le lien suivant :

[www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)

### Colloque international « Valeurs et usages des zones humides »

Du 26 au 30 septembre 2017, à Bailleul

Le Conservatoire botanique national de Bailleul organise un colloque international destiné à échanger à la fois sur l'analyse scientifique des végétations de zones humides (caractérisation, évolution, indicateurs, valeur patrimoniale...) et sur la prise en compte des usages de ces zones humides (gestion écologique, usage, prise en compte réglementaire).

Ce colloque est organisé en association avec la Société française de phytosociologie, les Conservatoires d'espaces naturels Nord/Pas-de-Calais et Picardie et la Société de botanique du nord de la France.

En parallèle, des événements festifs destinés au grand public auront lieu sur le site.

En savoir plus, dès janvier 2017 : [colloque2017.cbnbl.org](http://colloque2017.cbnbl.org)

Conservatoire Botanique National



## Coin lecture

Branquart E. - Fried G. 2016. **Les espèces envahissantes d'ici et d'ailleurs**. 190 p. Edition Mardaga, Paris.

Alerte ! Algues tueuses, plantes allergisantes, insectes ravageurs, pigeons contagieux, méduses géantes et autres espèces au tempérament envahissant défrayent de plus en plus souvent la chronique. Leurs proliférations sont difficilement maîtrisables et bouleversent les écosystèmes.



Quel est le portrait-robot de ces super-espèces ? À l'heure où tant d'autres espèces sont en voie d'extinction, quelles sont les clés de leur formidable succès ? Quelles nuisances peuvent-elles provoquer sur le plan environnemental, économique ou sanitaire ? À qui la faute ? Pourquoi est-il si difficile de les maîtriser ? Où en est la recherche de solutions durables et efficaces ? Que pouvons-nous faire à notre échelle ?

Alors que l'Union européenne vient de mettre en application son tout premier règlement sur la prévention et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, cet ouvrage offre de nombreux repères pour mieux comprendre les invasions biologiques. Il suggère des solutions innovantes pour en réduire les dommages, mais aussi pour apprendre à vivre avec ce nouveau phénomène planétaire. (Résumé d'auteur).

La lettre *forum* est éditée par le Forum des Marais Atlantiques - BP 40214  
quai aux Vivres, 17304 Rochefort sur Mer Cedex  
Tél. 05 46 87 08 00 - Fax 05 46 87 69 90

[www.forum-zones-humides.org](http://www.forum-zones-humides.org)  
[fma@forum-marais-atl.com](mailto:fma@forum-marais-atl.com)  
Portail national des zones humides :  
[www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)



Directeur publication : Benoît Biteau  
Rédacteur en chef : Gilbert Miossec  
Coordination : Christelle Boucard  
Crédit photo : FMA  
sauf mentions spécifiques

Impression : Imprimé sur papier certifié PEFC 100% 10-31-1240  
ISSN 1775-4208 (numérique) ISSN 1769-0013 (papier)  
Dépôt légal à parution  
Conception et réalisation : [www.montgomery-ouest.com](http://www.montgomery-ouest.com)

## Voeux

*Les membres du Comité Syndical et toute l'équipe du Forum des Marais Atlantiques se joignent à M. Benoît Biteau afin de vous transmettre leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.*



Avec le concours des membres du Forum des Marais Atlantiques



et de ses partenaires financiers et institutionnels

